

**DELIBERATION N° DCP2018\_0542****LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le mardi 25 septembre 2018 à 09 h 30  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 14*

*Nombre de membres  
présents : 11*

*Nombre de membres  
représentés : 2*

*Nombre de membres  
absents : 1*

Présents :

ROBERT DIDIER  
RIVIERE OLIVIER  
COSTES YOLAINE  
PAYET VINCENT  
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE  
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA  
FOURNEL DOMINIQUE  
K'BIDI VIRGINIE  
ANNETTE GILBERT  
PROFIL PATRICIA  
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

PATEL IBRAHIM  
PICARDO BERNARD

Absents :

VIENNE AXEL

*Le Président,  
Didier ROBERT*

RAPPORT / DIREC / N° 105670  
CADRE D'INTERVENTION DU DISPOSITIF PLAN ORDINATEUR PORTABLE



Séance du 25 septembre 2018  
Délibération N° DCP2018\_0542  
Rapport / DIREDD / N° 105670

## **Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional**

### **CADRE D'INTERVENTION DU DISPOSITIF PLAN ORDINATEUR PORTABLE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N° DAP 2018\_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

**Vu** le budget de l'exercice 2018,

**Vu** le rapport n° DIREDD / 105670 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

**Vu** l'avis de la Commission Égalité des Chances et Solidarité du 21 août 2018,

#### **Considérant,**

- les nouvelles procédures internes relatives à l'attribution et à la gestion des subventions et aides individuelles (hors fonds européens et contreparties nationales),
- la volonté régionale de réduire la fracture numérique et favoriser une plus grande autonomie des jeunes dans l'appropriation des TIC (technologies de l'information et de la communication) en dotant les lycéens et apprentis d'un équipement informatique,
- la volonté de la collectivité d'accompagner les familles réunionnaises les plus modestes dans le financement d'une connexion internet afin de leur faciliter l'accès à l'information,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

#### **Décide, à l'unanimité,**

- d'approuver le cadre d'intervention présenté en annexe, relatif au dispositif « Plan Ordinateur Portable » ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,  
Didier ROBERT**